

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 2 juillet 2025

Extrait du registre des délibérations

n°2025-07-02-02

<p>Date de la convocation</p> <p style="text-align: center;">26/06/2025</p>
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présents : 12</p> <p>Représentés : 4</p> <p>Absents : 7</p>
<p>OBJET :</p> <p>Finances</p> <p style="text-align: center;">-</p> <p>Budget Principal</p> <p style="text-align: center;">-</p> <p>Souscription d'une ligne de trésorerie</p>

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Sonia DOUAY, Maryse-Corinne ROSE, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Patrick BERMOND et Céline TAMPIGNY

Étaient représentés : Catherine CATHELY-WANTIEZ par Christine BOURDELLE, Edith DELBEY par Jean-Noël LECOINTE, Gérard LEROY par Maryse-Corinne ROSE et Richard BENOIT par Sonia DOUAY

Était absente excusée : Anne-Marie LATEUR, Marie-Hélène MARCEL et Marylène FRANZ

Étaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique qu'afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la commune peut ouvrir une ligne de trésorerie.

Monsieur le Maire présente les deux propositions suivantes :

Banques	Montant proposé	Durée	Taux d'intérêt	Taux non utilisation	Frais de dossier	Paiement des intérêts
Caisse d'épargne	450 000 €	12 mois	€STR + marge de 0,90 %	0,20%	675 €	Trimestriel
			Soit 2,82 % le 23 juin 25			
Crédit Agricole			Euribor 3 mois + marge de 0,79 %	Néant	900 €	
			Soit 2,824 % le 23 juin 25			

Compte tenu des propositions présentées par les deux établissements bancaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre économiquement plus avantageuse : celle du Crédit agricole.

Suite et fin de la délibération n°2025-07-02-02

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

- D'ouvrir la ligne de trésorerie selon les critères suivant auprès du crédit agricole, conformément à la proposition suivante :

Banques	Montant proposé	Durée	Taux d'intérêt	Taux non utilisation	Frais de dossier	Paiement des intérêts
Crédit Agricole	450 000 €	12 mois	Euribor 3 mois + marge de 0,79 % Soit 2,82 4% le 23 juin 25	Néant	900 €	Trimestriel

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND

